

Commission scolaire Western Québec

Projet de division

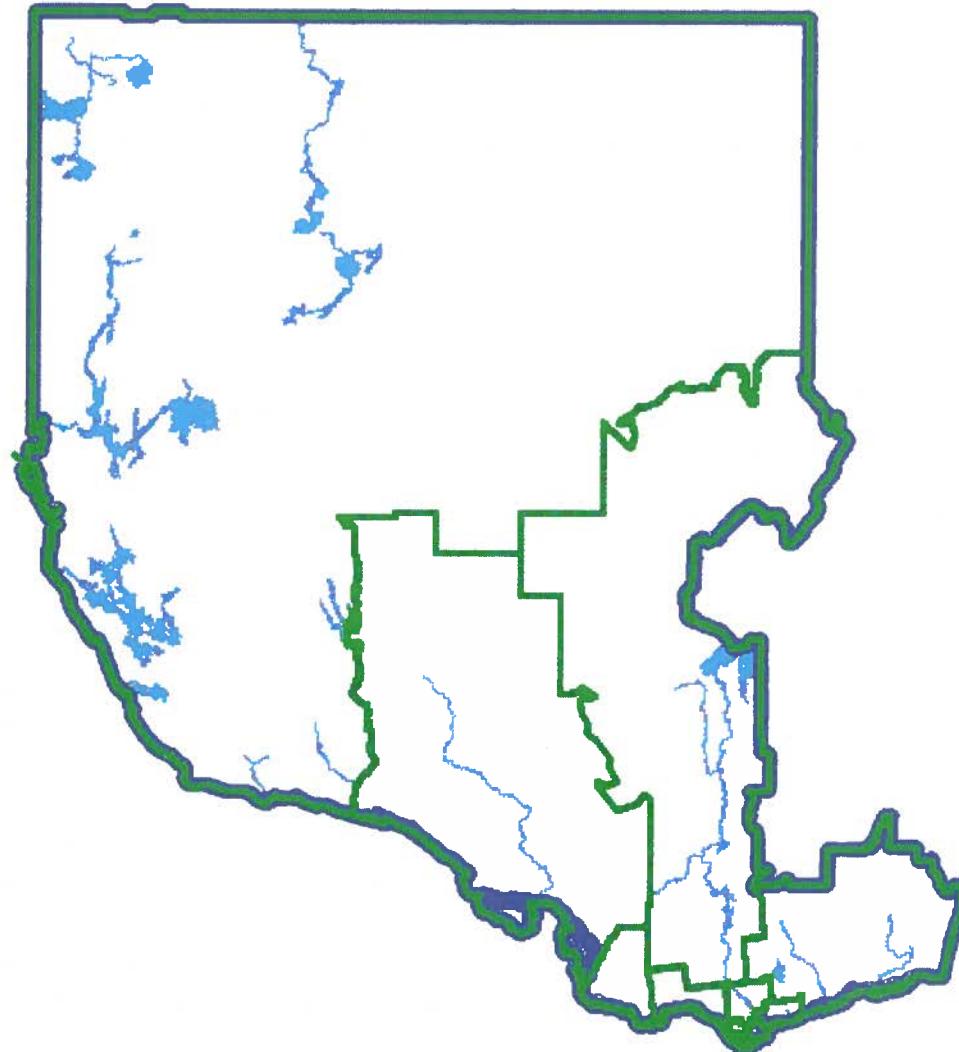
Western Québec School Board

Electoral Divisions Proposal

Adopté le 28 mai 2013

Adopted May 28, 2013

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Mentions explicatives :

- La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots rue, boulevard, chemin, montée et rivière sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite de la circonscription électorale passe à l'arrière des emplacements résidentiels dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.
- Toutes les limites administratives et autres données utilisées dans le cadre de cette description sont celles qui existaient en date du 13 février 2013.

Explanatory notes :

- Electoral division descriptions are written clockwise.
- The use of the words Street, Boulevard, Road, Montée and River indicates the median line, unless otherwise stated.
- The term “back line” of a roadway indicates that the division line passes behind the residences that have an address on such roadway.
- All administrative limits and data used in this Electoral Division Proposal are those that existed on February 13th, 2013.

Circonscription électorale 01 (1214 électeurs):

Elle comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or.

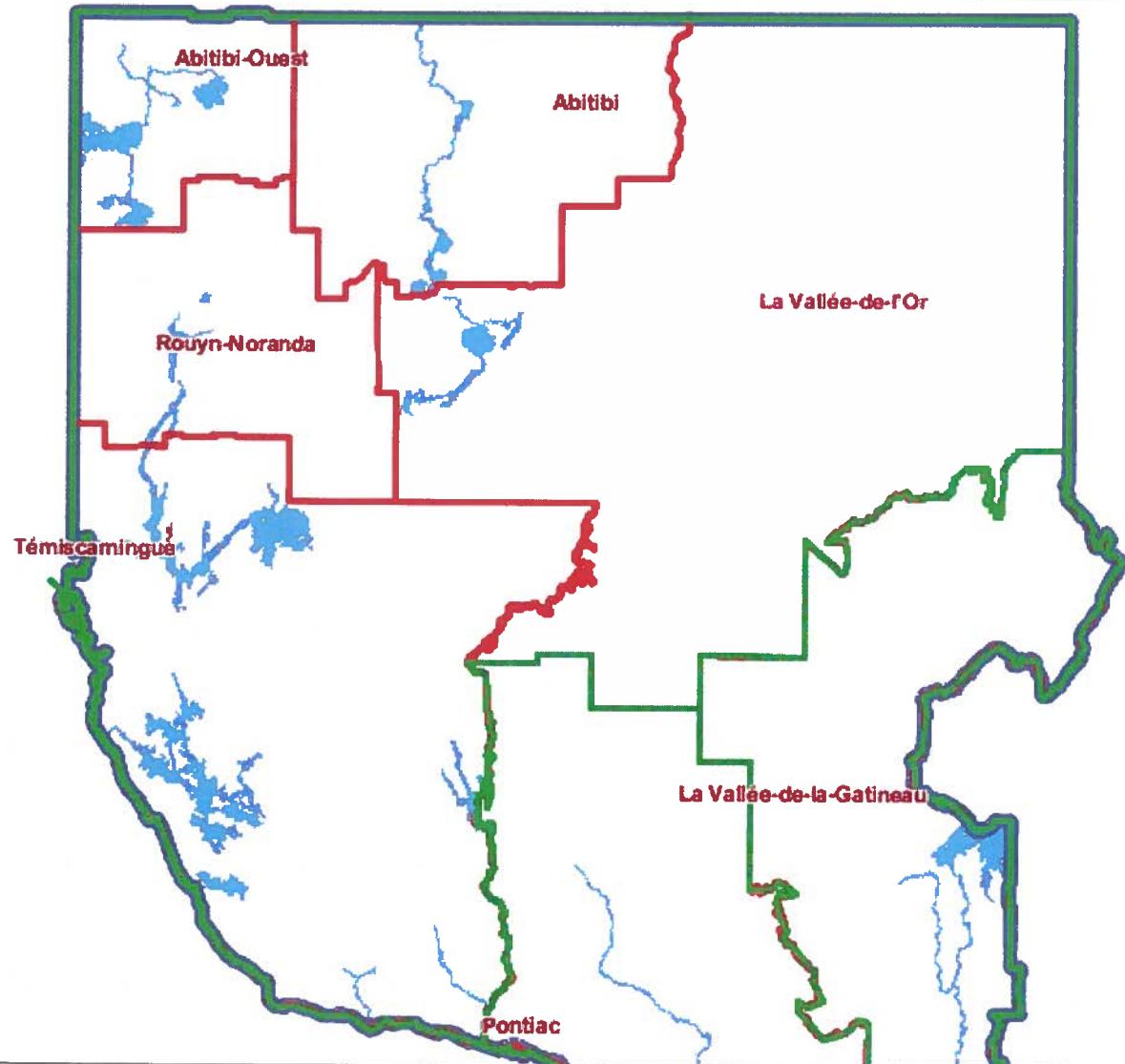
Elle comprend également les réserves indiennes de Kebaowek, Timiskaming, Pikogan et Lac-Simon.

Electoral Division 01 (1214 electors):

It includes the MRCs of Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi and La Vallée-de-l'Or.

It also includes the Indian Reserves of Kebaowek, Timiskaming, Pikogan and Lac-Simon.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



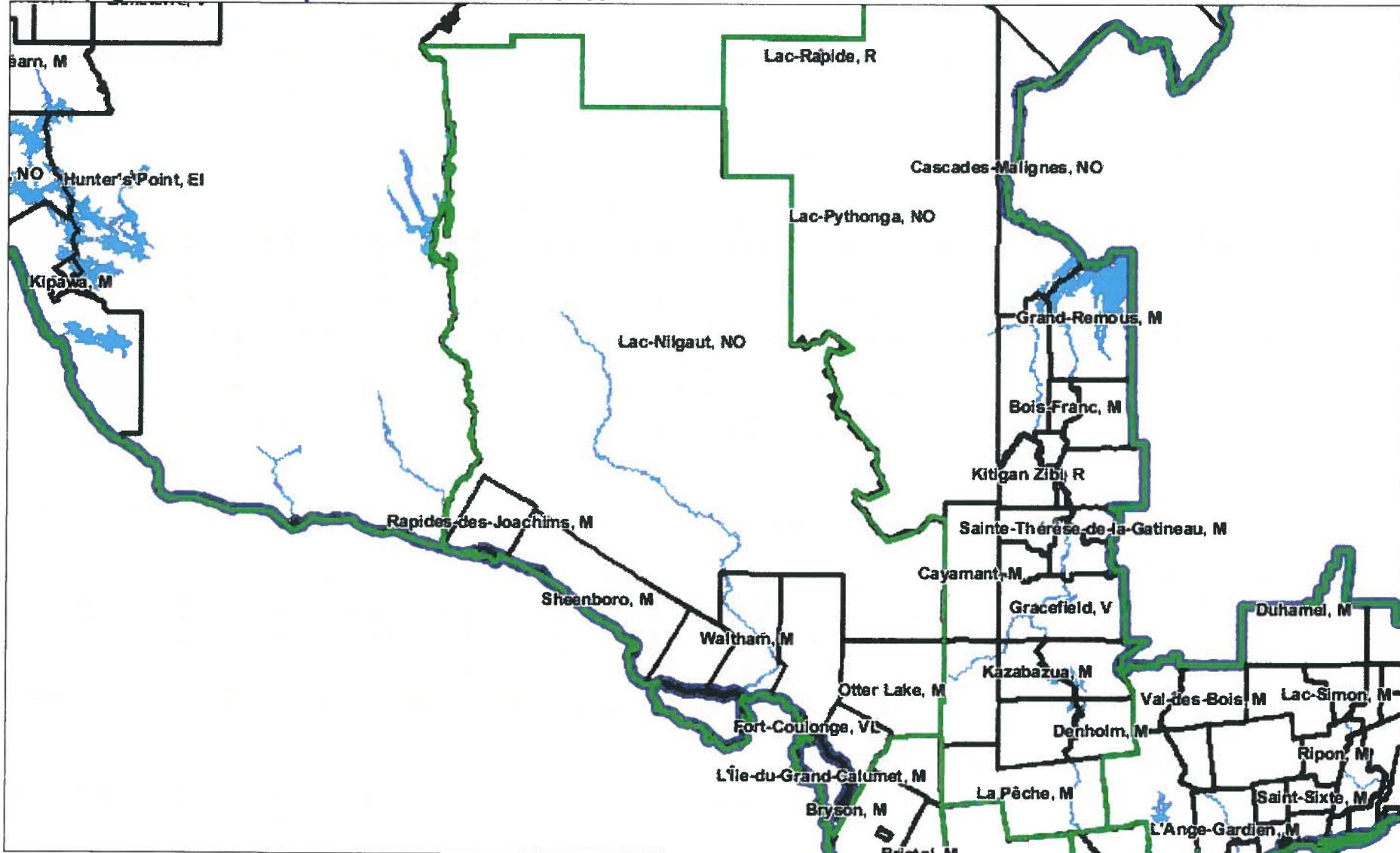
Circonscription électorale 02 (1385 électeurs):

Elle comprend les municipalités suivantes: Rapides-des-Joachims (M), Lac-Nilgaut (NO), Sheenboro (M), Chichester (CT), Waltham (M), L'Isle-aux-Allumettes (M), Mansfield-et-Pontefract (M), Fort-Coulonge (VL), L'Île-du-Grand-Calumet (M), Campbell's Bay (M), Otter Lake (M), Litchfield (M) et Bryson (M).

Electoral Division 02 (1385 electors):

It includes the following municipalities: Rapides-des-Joachims (M), Lac-Nilgaut (NO), Sheenboro (M), Chichester (CT), Waltham (M), L'Isle-aux-Allumettes (M), Mansfield-et-Pontefract (M), Fort-Coulonge (VL), L'Île-du-Grand-Calumet (M), Campbell's Bay (M), Otter Lake (M), Litchfield (M) and Bryson (M).

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



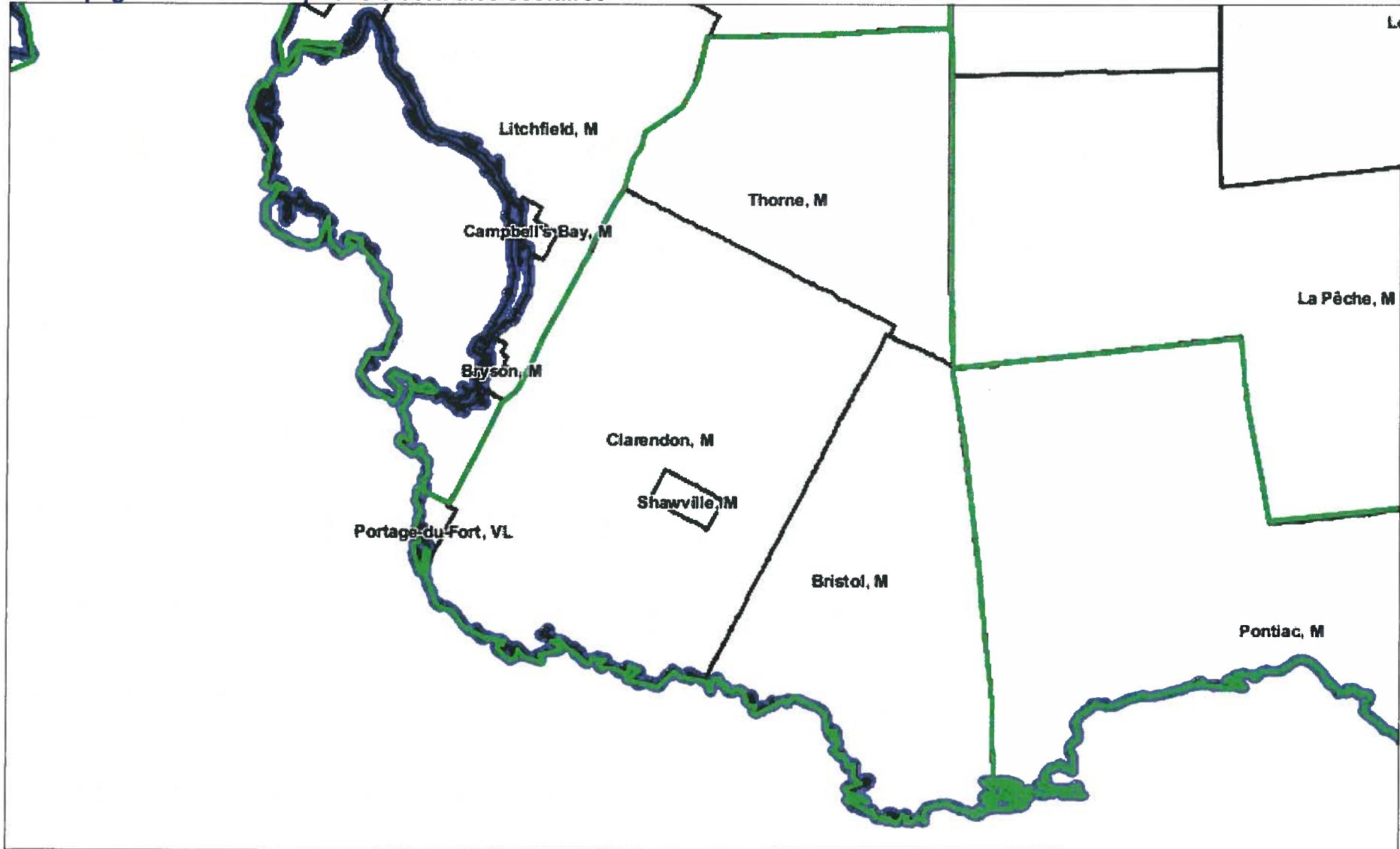
Circonscription électorale 03 (1700 électeurs):

Elle comprend les municipalités suivantes: Thorne (M), Clarendon (M), Shawville (M), Portage-du-Fort (VL), et Bristol (M).

Electoral Division 03 (1700 electors):

It includes the following municipalities: Thorne (M), Clarendon (M), Shawville (M), Portage-du-Fort (VL), and Bristol (M).

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Circonscription électorale 04 (1716 électeurs):

Elle comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau.

Elle comprend également les réserves indiennes de Kitigan Zibi et Lac-Rapide.

Elle comprend aussi les municipalités suivantes: Alleyn-et-Cawood (M) et La Pêche (M).

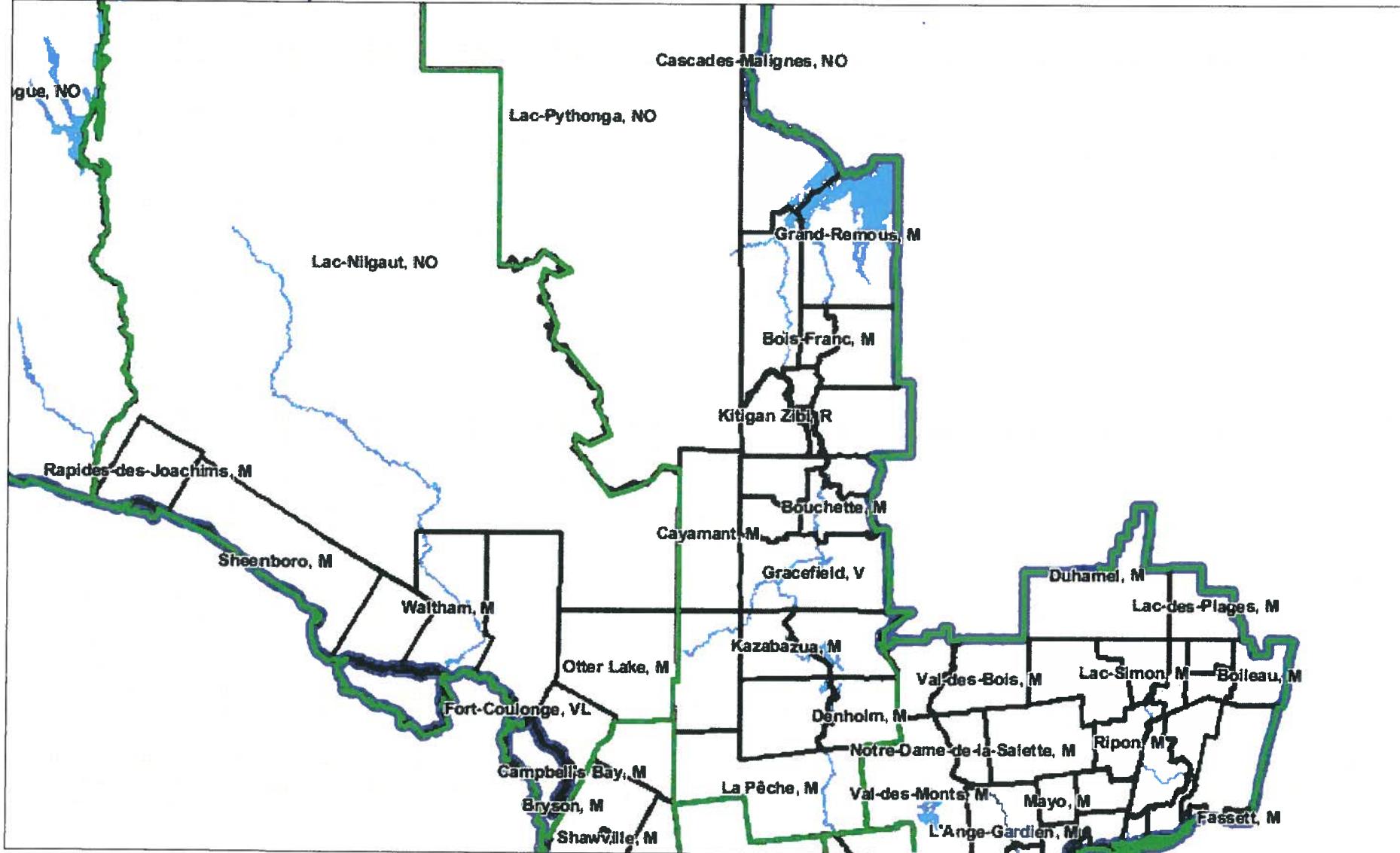
Electoral Division 04 (1716 electors):

It includes the MRC of La Vallée-de-la-Gatineau.

It also includes the Indian Reserves of Kitigan Zibi and Lac-Rapide.

It also includes the following municipalities: Alleyn-et-Cawood (M) and La Pêche (M).

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Circonscription électorale 05 (1156 électeurs):

Elle comprend les municipalités de Chelsea (M) et Cantley (M).

Electoral Division 05 (1156 electors):

It includes the municipalities of Chelsea (M) and Cantley (M).

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Circonscription électorale 06 (1507 électeurs):

Elle comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et les municipalités suivantes: Notre-Dame-de-la-Salette (M), Val-des-Monts (M) et L'Ange-Gardien (M).

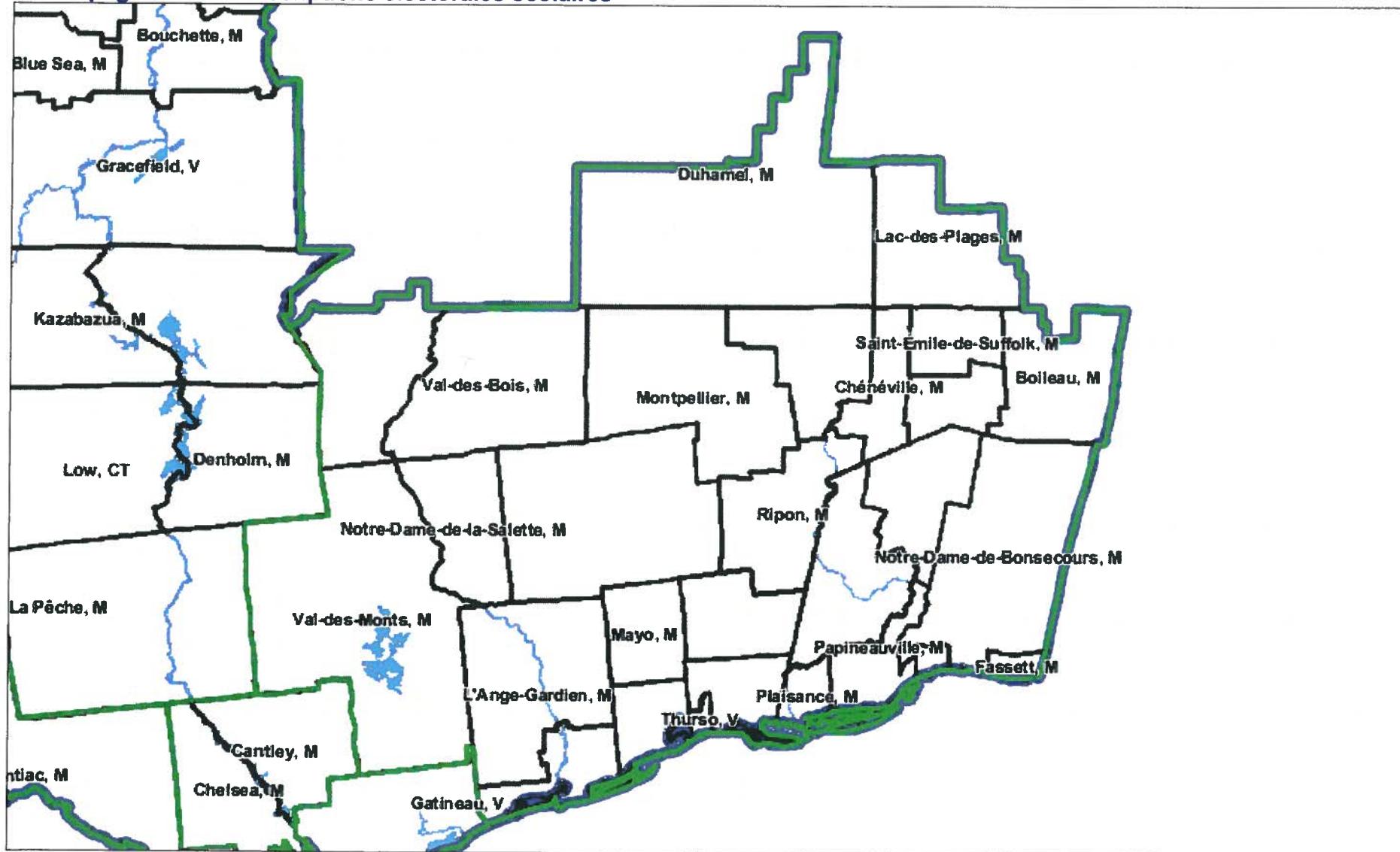
Elle comprend aussi une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud et du prolongement de la montée Mineault, ce prolongement, cette montée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Electoral Division 06 (1507 electors):

It includes the MRC of Papineau and the following municipalities: Notre-Dame-de-la-Salette (M), Val-des-Monts (M) and L'Ange-Gardien (M).

It also includes part of the City of Gatineau delimitated as follows: starting from a point located at the intersection of the South limit of the City of Gatineau and the extension of Montée Mineault, this extension, Montée Mineault and the municipal limit to the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



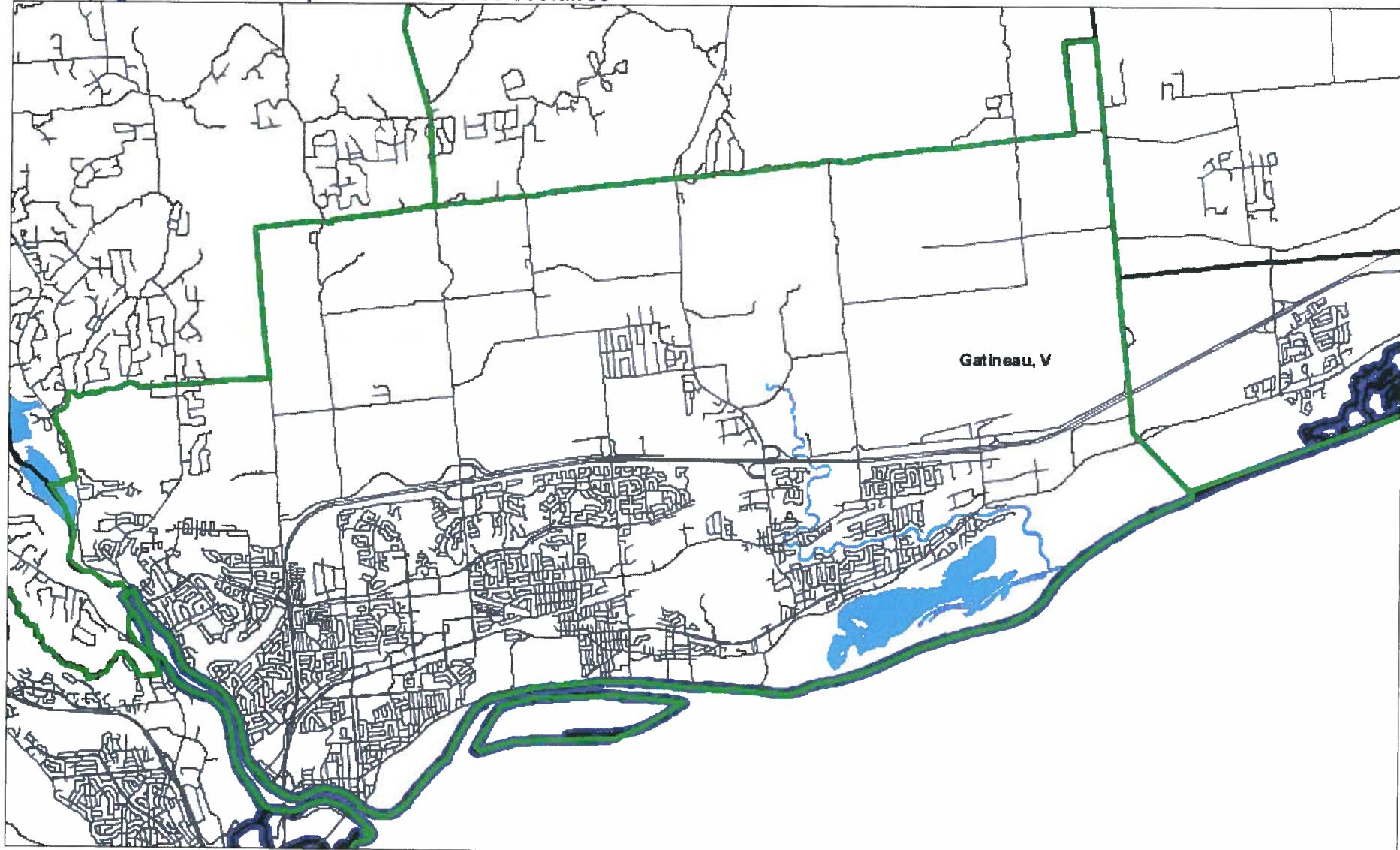
Circonscription électorale 07 (1392 électeurs):

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la limite municipale nord, cette limite, la montée Mineault, son prolongement, la limite municipale et la rivière Gatineau jusqu'au point de départ.

Electoral Division 07 (1392 electors):

It includes part of the City of Gatineau delimitated as follows: starting from a point located at the intersection of the Gatineau River and the North limit of the City, this limit, Montée Mineault, its extension, the municipal limit and the Gatineau River to the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



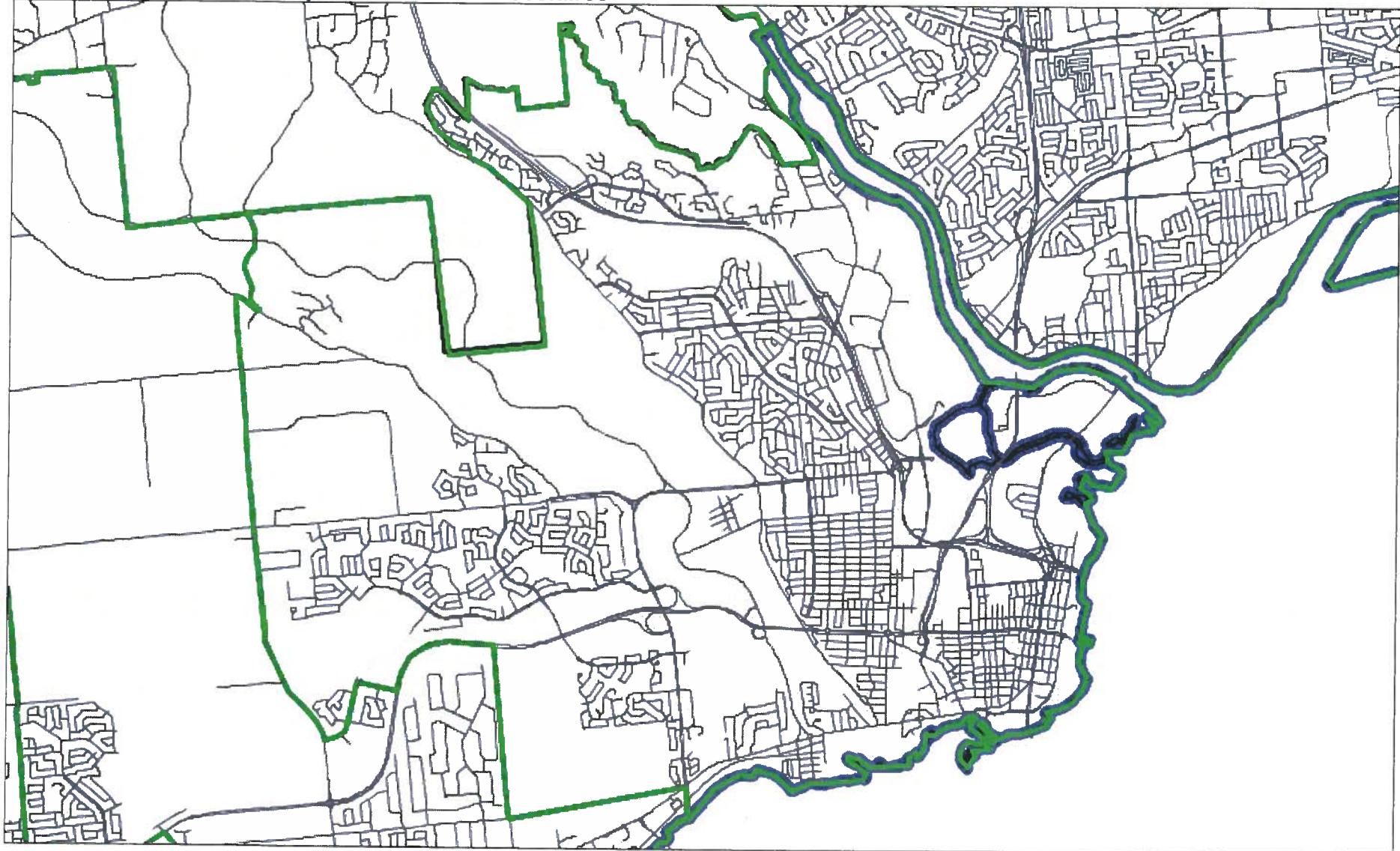
Circonscription électorale 08 (1247 électeurs):

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notch et de la limite municipale nord, cette limite, la rivière Gatineau, la limite municipale sud, le prolongement du boulevard Saint-Raymond, une ligne entre l'intersection de ce boulevard et du chemin d'Aylmer et l'intersection du chemin McConnell et du chemin Allen, le prolongement de ce chemin, le boulevard des Allumettières, le prolongement de la rue des Scouts, cette rue, le boulevard du Plateau, le chemin Vanier, le chemin de la Montagne et le chemin Notch jusqu'au point de départ.

Electoral Division 08 (1247 electors):

It includes part of the City of Gatineau delimitated as follows: starting from a point located at the intersection of Notch Road and the North municipal limit, this limit, the Gatineau River, the South municipal limit, the extension of Saint-Raymond Boulevard, a line between the intersection of this Boulevard and Aylmer Road and the intersection of McConnell Road and Allen Road, the extension of Allen Road, Boulevard des Allumettières, the extension of Scouts Street, this street, Boulevard du Plateau, Vanier Road, de la Montagne Road and Notch Road to the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



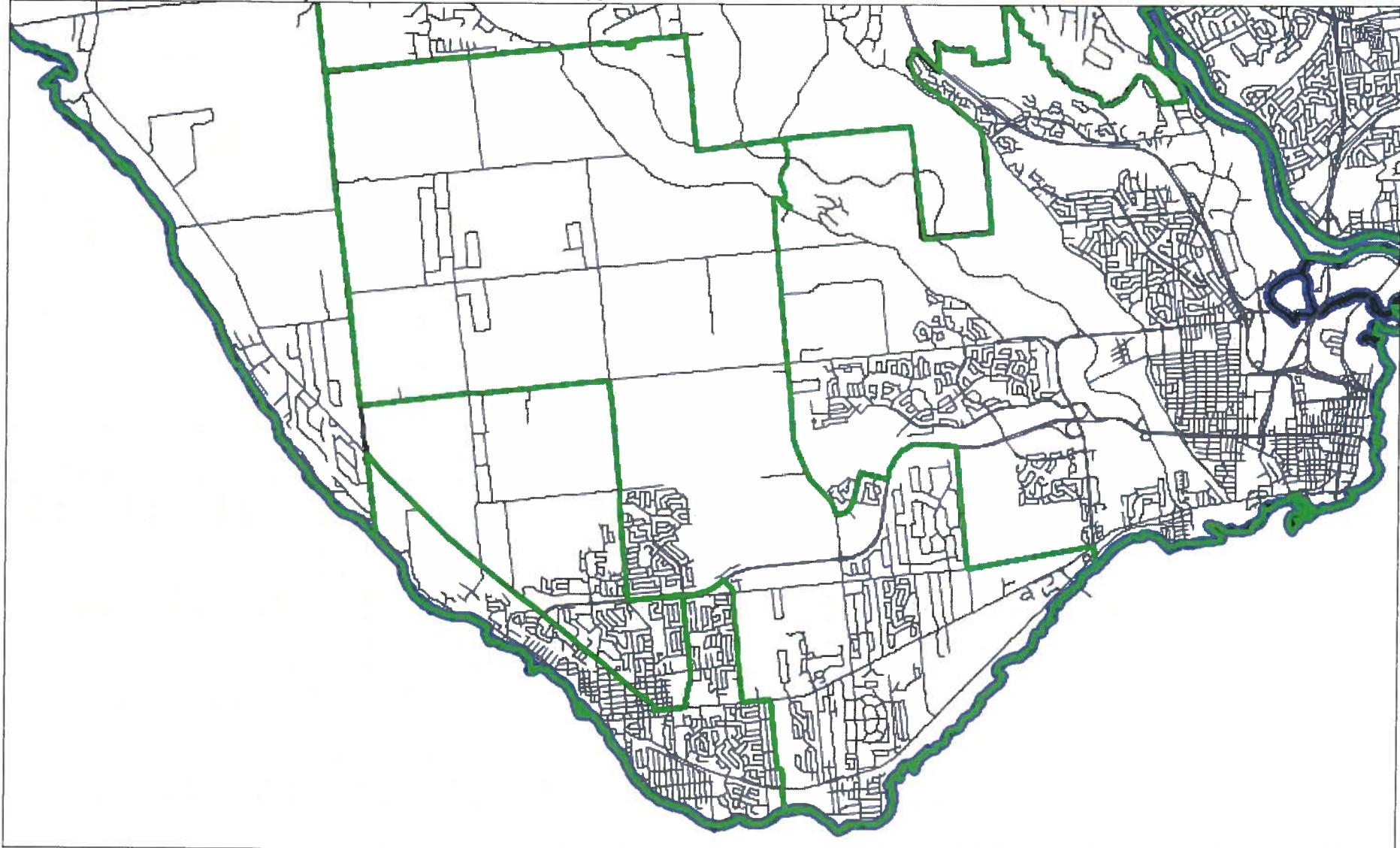
Circonscription électorale 09 (1540 électeurs):

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du chemin Notch, ce chemin, le chemin de la Montagne, le chemin Vanier, le boulevard du Plateau, la rue des Scouts, son prolongement, le boulevard des Allumettières, le prolongement du chemin Allen, une ligne entre l'intersection du chemin Allen et du chemin McConnell et l'intersection du chemin d'Aylmer et du boulevard Saint-Raymond, le prolongement de ce boulevard, la limite municipale sud, le prolongement de la rue Bell, la ligne arrière de cette rue (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière du chemin Foley (côté est), le chemin d'Aylmer, la rue Samuel-Edey, le boulevard des Allumettières, le chemin Klock, le chemin Pink et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Electoral Division 09 (1540 electors):

It includes part of the City of Gatineau delimitated as follows: starting from a point located at the intersection of the North municipal limit and Notch Road, this Road, de la Montagne Road, Vanier Road, du Plateau Boulevard, Scouts Street, its extension, des Allumettières Boulevard, the extension of Allen Road, a line between the intersection of Allen Road and McConnell Road and the intersection of Aylmer Road and Saint-Raymond Boulevard, the extension of this Boulevard, the South municipal limit, the extension of Bell Street, the back line of this Street (East side), the back line of Arial Street (North side), the back line of Foley Road (East side), Aylmer Road, Samuel-Edey Road, des Allumettières Boulevard, Klock Road, Pink Road and the municipal limit to the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Circonscription électorale 10 (1742 électeurs):

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Eardley, ce chemin, la rue Park, la rue Principale, le boulevard Wilfrid-Lavigne, le boulevard des Allumettières, la rue Samuel-Edey, le chemin d'Aylmer, la ligne arrière du chemin Foley (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière de la rue Bell (côté est), le prolongement de cette rue et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Electoral Division 10 (1742 electors):

It includes part of the City of Gatineau delimitated as follows: starting from a point located at the intersection of the West municipal limit and Eardley Road, this Road, Park Street, Principale Street, Wilfrid-Lavigne Street, des Allumettières Boulevard, Samuel-Edey Street, Aylmer Road, the back line of Foley Road (East side), the back line of Arial Street (North side), the back line of Bell Street (East side), the extension of this Street, the South municipal limit to the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires



Circonscription électorale 11 (1785 électeurs):

Elle comprend la municipalité de Pontiac.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit: en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Pink, ce chemin, le chemin Klock, le boulevard des Allumettières, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue Principale, la rue Park, le chemin Eardley et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Electoral Division 11 (1785 electors):

It includes the Municipality of Pontiac.

It also includes part of the City of Gatineau delimited as follows: starting from a point located at the intersection of the West municipal limit and Pink Road, this Road, Klock Road, des Allumettières Boulevard, Wilfrid-Lavigne Boulevard, Principal Street, Park Street, Eardley Road and the municipal limit the starting point.

Découpage des circonscriptions électorales scolaires

